

Vill'infos



Le départ de MARY! Bonne retraite!

Le mot du maire

Les réunions du conseil municipal

Informations diverses

Les infos des associations

Bulletin Municipal

3ème Trimestre

2016

N° 88

Le mot
du maire

Chers Villois et Villoises,

Le printemps étant parti avec les intempéries, nous pouvons enfin penser aux vacances en bord de mer et autres balades estivales! Convivialité et bonne humeur de rigueur!

Vive les moments de détente en famille, les barbecues entre amis et voisins!

Soyons courtois et respectueux les uns envers les autres, avec une bonne dose de tolérance, et il n'y aura plus qu'à se laisser bronzer, dans son jardin, au milieu des vocalises des oiseaux...hum...on s'y voit déjà!

Pour parfaire ce cadre de bonne citoyenneté, il serait appréciable que les automobilistes respectent le sens interdit « rue de la Pâturelle », on y gagnera en sécurité et les contrôles par les forces de l'ordre pourront être évités.

De plus, je tiens à vous rappeler que l'herbe tondue des particuliers ne doit pas être répan-due, au hasard d'un champ privé mais apportée en déchetterie.

L'équipe municipale, quant à elle, s'attèle au rangement du nouvel hangar (réalisé derrière l'école) qui permettra un meilleur stockage des matériaux et engins communaux.

À la rentrée, nous poursuivrons également l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui remplacera notre actuel Plan d'Occupation des Sols. Les comptes-rendus des premières réunions ont été affichés dans les cadres de la mairie, mais également sur notre site internet.

Une réunion publique sera également prévue afin de répondre à vos éventuelles questions et tous les documents afférents à l'élaboration du PLU sont mis à votre disposition en mairie.

Pour le moment, nous avons surtout étudié l'accroissement démographique possible à l'horizon 2030 afin de répondre aux demandes futures de logements et ainsi élaborer un plan parcellaire adapté.

En vous souhaitant, de **bonnes et agréables vacances!** ainsi qu'une **bonne rentrée** aux écoliers, collégiens, lycéens et autres! Mais rassurons-nous, on a le temps d'y penser!

Le Maire,

Philippe BARBILLON

Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en **JUILLET, AOUT et SEPTEMBRE 2000** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

Inscriptions sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune seront enregistrées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, dernier délai.

Attention, quand vous changez de commune, l'inscription sur les listes de votre nouveau domicile n'est pas automatique. Vous devez déposer une demande, soit en venant au secrétariat aux heures d'ouverture, soit sur le site internet mon.service-public.fr

Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2017 seront inscrits d'office. Ils recevront une notification d'inscription vers le mois d'octobre. Si ce n'était pas le cas, ils doivent venir en mairie pour s'inscrire.

Horaires du secrétariat

Le secrétariat de mairie est ouvert au public

**le LUNDI et le VENDREDI
De 18h30 à 19h30**

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34.
Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.



Fermeture du secrétariat

**En raison des congés annuels,
le secrétariat de mairie sera fermé
du 16 août au 2 septembre.**

Pas de permanence du maire et des adjoints pendant la fermeture du secrétariat.

En cas d'urgence,
vous pouvez contacter :
M. Barbillon au 03.44.09.24.20,
M. Valck au 03.44.09.35.75,
Mme Hallu au 03.44.09.24.00,
M. Trouillet au 03.44.09.21.65.

Médiathèque communale

La médiathèque est ouverte au public

Le lundi de 18h30 à 19h30

Le vendredi de 16h30 à 17h30



La médiathèque sera fermée au mois d'août.

Etat Civil

Naissances:

Enzo CAUET, le 19 avril

Gabin LECONTE, le 7 mai

Mariages:

Alexis LACROIX et Bathilde PÉNEAU, le 14 mai

Pierre-Jean VAN GHELUWE et Julie PINTE, le 25 juin

Olivier MOKO et Isabelle DIEPPE, le 2 juillet

Décès:

Denise MOTA, le 18 avril

Brigitte WALLOIS, le 26 avril

Robert VILLAIN, le 29 mai

Petite rectification du dernier Vill'infos avec toutes nos excuses:

José Manuel DA COSTA PINHEIRO , le 11 mars

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 Mai 2016

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Eliane Avot - Vincent Bonenfant

Procurations : Hervé Brunel, à Denis Valck.

Secrétaire de séance : Christophe Carton.

Compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2016 adopté.

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1. demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire
2. contrôle des branchements par la société Lyonnaise des eaux

Service assainissement-travaux rue du château

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des travaux rue du château concernant les biens amortissables à l'article 211 (Terrains) du service assainissement, à 10 ans.

Fusion du SEZEO et du syndicat intercommunal Force Energies

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'arrêté de projet de périmètre portant fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal Force Energies établit en date du 18 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD à la proposition de fusion du SEZEO et du syndicat intercommunal Force Energies.

Modification des statuts du Syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp

Monsieur le Maire fait état d'une délibération Syndicat des Eaux de Ville-Passel-Chiry Ourscamp en date du 4 avril 2016 concernant la modification des statuts du Syndicat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le changement du siège du syndicat qui sera établi à Passel.

Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la réfection et l'extension du cimetière et la réalisation d'un parking de desserte

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection et d'extension du cimetière. Le devis estimatif des travaux s'élevant à 260 109.00€HT, une demande de subvention a été demandée dans le cadre de la ré-

serve parlementaire à Monsieur Carvalho Patrice, Député de l'Oise qui décide de nous attribuer une subvention de 10 000€.

Cette somme est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Contrôle de la conformité des branchements des particuliers

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que La société Lyonnaise des eaux, ayant établi l'avenant au contrat d'affermage, doit procéder au contrôle de la conformité des branchements des particuliers au réseau d'assainissement des eaux usées.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise la société Lyonnaise des Eaux à effectuer ces contrôles.

Coulée de boues due à l'orage : dégradation rue de la Bernardie

Suite aux fortes précipitations, Monsieur et Madame Carton Christophe, on eut la mauvaise surprise de voir de la boue partout dans leur terrain jusqu'à leur poulailler faisant mourir leurs poussins. Pour ne pas avoir de plus amples dégâts à l'avenir, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de réaliser les travaux nécessaires, notamment casser le bloc de béton obstruant le passage de l'eau et mettre une grille avant le parapet du pont pour éviter l'accumulation de branchages.

Réunion du 24 Juin 2016

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon - Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop - Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Vincent Bonenfant

Procurations : Hervé Brunel, à Denis Valck.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 13 mai 2016 adopté.

Acceptation de recette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la recette de 56.80€ provenant d'un reliquat crééditeur sur la vente du terrain des consorts Place à la commune.

Motion de Soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Ville est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Ville souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Indemnité représentative de logement des instituteurs - Exercice 2016

Monsieur le Maire expose la nécessité de revoir le taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, et d'émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour l'année 2016.

Le taux d'augmentation retenu en 2015 était de 0.90 %, Pour l'année 2016 le taux prévisionnel d'évolution des prix est estimé à 1.00%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité un taux d'augmentation de 1.00 % de l'indemnité de logement des instituteurs.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales – répartition 2016

Vu les articles 125 de la loi de finances initiale pour 2011 et l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 instituant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal consistant à prélever une partie des ressources des territoires les plus riches pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées,

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, et notamment son article 109,

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et notamment son article 162,

Vu les articles L.2336-3 et L.2336-5 du Code général des collectivités territoriales modifiés relatifs à la répartition libre du FPIC,

Considérant les trois modes de répartition du FPIC possibles : droit commun, dérogatoire option 1 dit « majorité des 2/3 », dérogatoire option 2 dit « libre »

Considérant que la répartition dérogatoire option 2 dit « libre » doit, désormais, s'opérer par délibérations concordantes du conseil communautaire statuant soit à l'unanimité, soit à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, délibérations communales prises dans les deux mois à compter de la date de notification de la délibération de l'EPCI,

Considérant que, pour l'année 2016, le montant à destination de l'EPCI est notifié à hauteur de 339 770 € et celui des communes à hauteur de 711 173 €,

Considérant que le bureau communautaire a décidé de fixer le montant de la dotation 2016 à verser à chaque commune membre, à **402 052 €**,

Considérant l'adoption de la présente délibération lors du conseil communautaire du 23 juin 2016,

Considérant le tableau joint en annexe,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

DECIDE

Article unique : DE DONNER UN AVIS DEFAVORABLE en 2016 pour la répartition dérogatoire option 2 dit « libre » et D'OPTER en 2016, pour la répartition selon le régime de droit commun.

Spectacle Folklorique

Le spectacle Folklorique aura lieu le jeudi 7 juillet à Ville en compagnie du Portugal cette année.

Inondations

Diaporama des photos des intempéries (coulée de boues) de Monsieur Carton Christophe.

Remerciement de Mary au Conseil Municipal, Maire et Adjoints ainsi qu'Amélie

Monsieur le Maire lit la carte de remerciement envoyée par Mary, elle nous remercie pour notre présence à son pot de départ en retraite et pour son salon de jardin qu'elle ne cesse d'inaugurer !



AIDE DE L'ETAT POUR LA RECEPTION DE LA TNT



Madame, Monsieur,

Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), **90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés.** Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place **une aide à la réception** versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les **résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- 120 € pour une **adaptation ou réorientation de leur antenne râteau**,
- 250 € pour un **changement de mode de réception**.

Pour les **habitations collectives**, ce montant maximum est de 500 €.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par **une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris**.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur [le site www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à la rubrique "les aides de l'Etat" s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

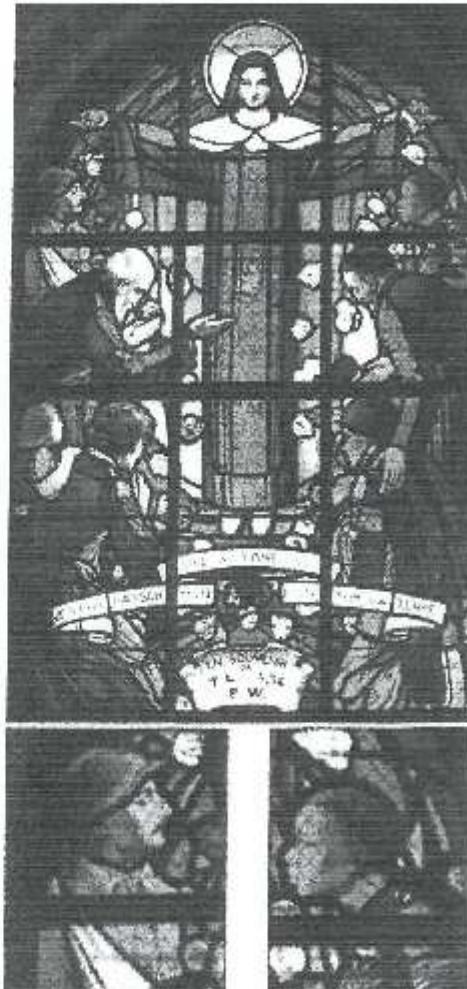
**Extrait du bulletin de la société historique. Etudes Noyonnaises N°288.
Etude des vitraux évoquant les deux guerres mondiales dans les églises de l'Oise par JY Bonnard.**

Le vitrail de l'église Saint-Pierre-ès-Liens de Ville

Cette verrière installée en 1934 dans le transept nord de l'église de Ville est dédiée à sainte Thérèse de Lisieux (1873-1897) représentée au centre entourée de sept personnages s'inclinant devant elle : de gauche à droite, une mère et sa fille, un vieillard, un soldat blessé de guerre (il a un bras en écharpe), un tirailleur sénégalais, un prêtre et un anamite. Béatifiée en 1923 et canonisée en 1925, la sainte est représentée en habit de camélite, nimbée d'une auréole et entourée de roses (ses attributs), accompagnée d'une de ses citations : « Je veux passer mon ciel à faire du bien sur la Terre ». En bas, un cartouche porte la dédicace « *En souvenir de TL 1934 RW* ».

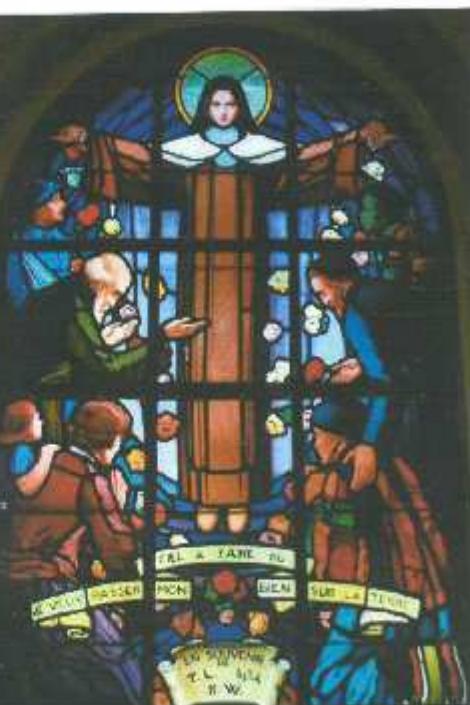
L'auteur du vitrail est Jules René Théophile Houille (1875-1948), dit René Houille⁶², ancien combattant de la Grande Guerre dans les services auxiliaires. Peintre verrier dans l'atelier de son père, Jules, à Beauvais, il a été formé au dessin à la manufacture de tapisseries puis à l'école des Beaux-Arts de Beauvais. Il réalisa les vitraux de plusieurs églises de la reconstruction dont Troisvilles (Aisne), Domart-sur-la-Luce et Rouvroy-en-Santerre (Somme).

⁶² Blin Jean-Pierre, Le vitrail dans les églises de la Reconstruction (1919-1939), in Le Vitrail en Picardie et dans le Nord de la France, Encrage, 1995.



Détail du vitrail :

Le soldat blessé et le tirailleur sénégalais.



Histoire de...

Cette nouvelle association à Ville vous propose :

- . une **LECTURE JEUNE PUBLIC** le vendredi 8 juillet de 10h à 11h30 :
« Les livres partent en balade ». Rendez-vous à la bibliothèque.



- . des **LECTURES POUR LES TOUT PETITS** à la bibliothèque.
Reprise le vendredi 9 septembre de 10h à 11h.

Les séances de lecture sont gratuites et ouvertes à tous.



. une **BOÎTE A LIVRES** est à votre disposition sur la place du village, depuis la fin avril : chacun peut prendre ou déposer un livre à tout moment.

Nous remercions la commune et les employés communaux pour la réalisation de cette jolie boîte.

- . un **ATELIER THÉÂTRE** pour les enfants de 7 à 11 ans, animé par Mary Urbicha,
tous les mercredis de 16h à 17h, à partir du 14 septembre, à la salle polyvalente.
(le nombre de places est limité, voir le bulletin page suivante)

. d'autres activités sont en projet :
soirées jeux de société, soirées à thème conviviales et culturelles, sorties...

Vous souhaitez nous soutenir ? Vous pouvez adhérer à l'association : 15€/an

Nous tiendrons un stand à la brocante de Ville le 4 septembre.

*Nous sommes preneurs de tout objet pouvant être vendu
au bénéfice de l'association.*

Rens. Nathalie au 06 81 02 45 22 ou Carole au 06 03 05 01 14

Au plaisir de bientôt vous rencontrer !



Nathalie Colinet
Présidente



Mary Urbihia
Animatrice théâtre



Thierry Colinet
Secrétaire



Carole Crinon
Trésorière

Inscription Atelier Théâtre – Association Histoire de...

Nom : Prénom : Age :

Adresse :

Tél :

Cotisation annuelle : 35€ (dont 15€ d'adhésion à l'association)

Les bulletins d'inscription sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, accompagnés du règlement (chèque à l'ordre d'Histoire de...).

Fait à le

Signature des parents :

LES GALOPINS

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ».
Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds

Et voilà, nos projets pour l'année scolaire 2015-2016 sont terminés, et nous sommes heureux du travail accompli lors de cette année !

Petite rétrospective des actions menées pour cette année scolaire :

Actions menées	où
Bourse aux vêtements de 0 à 12 ans, aux jouets et articles de puériculture	Salle de SUZOY
Halloween	Salle de VILLE
Calendriers mettant en scène nos enfants	3 villages
Vente de chocolats de Noel ORDISCOM	3 villages
Vente de saucissons, pâtés foies gras et produits du Gers	3 villages
Achats groupés de sapin de Noël Nordmann	3 villages
MARCHE DE NOEL	Salle de VILLE
Grille de Pâques	3 villages
Loto avec "Nicolas et Aurélie"	Salle de VILLE
Achats groupés d'étiquettes nominatives	3 villages
KERMESSE (avec une nouvelle organisation!)	Salle de VILLE



Nous vous rappelons que ces projets ne visent pas uniquement les parents du regroupement scolaire mais aussi tous les habitants et extérieurs. Faites passer autour de vous quand nous vous annonçons les projets. La vie est cruelle, la conjoncture actuelle est difficile mais prenez le temps de passer des moments agréables à moindres coût voir gratuits.

Il est évident que tous les bénéfices reviennent aux enfants du regroupement scolaire mais nous cherchons aussi à faire vivre nos villages et montrer que les petites communes gardent leur vitalité et leur joie de vivre, nous comptons sur vous !

Pour les autres manifestations, nous vous en ferons part ultérieurement.

En attendant nous vous souhaitons de très bonnes vacances scolaires.

PERSONNES A CONTACTER POUR TOUTE INFORMATION :

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Trésorière : ILLOUL Séverine 06 25 03 62 68
- Secrétaire : DUDOMAINE Véronique 06 25 12 46 05

Les Galopins

Les Gais Ville à Joie

Dates des manifestations pour le 3ème trimestre 2016

JUILLET	7	21	
AOUT	Pas de réunions		
SEPTEMBRE	1	15	29

Renseignements :
Madame Bernadette Villain

FETE COMMUNALE



VILLE

Samedi 13 août 2016

Les Aubades

Thème « Les Pompiers d'hier et d'aujourd'hui »



8 h 30 Départ rue de la Paturelle

Organisées par la Comité des Fêtes de Ville, les enfants de la commune défileront dans les rues avec leurs vélos décorés, ils seront accompagnés de musiciens.

Du papier crépon est disponible chez M. Dudomaine 1, rue Jean de Ville

A l'issue de notre promenade, chaque enfant recevra un prix.

Dimanche 14 août 2016

Après midi « Manège pour tous »



21 h 30 Retraite aux flambeaux

22 h 30 Feu d'artifice

Lundi 15 août 2016

Poursuite de la Fête



Buvette et restauration sur place

Date à retenir : Brocante le dimanche 4 septembre

I.P.N.S.

VILLE

**DIMANCHE
4 SEPTEMBRE
2016**

24 EME BROCANTE



Tarifs: 8 euros les 3 mètres
2 euros le mètre supplémentaire
Demi-tarif pour les habitants de Ville

Réservations à la mairie de Ville

(tél:03 44 09 24 04)

Lundi 22 août-Vendredi 26 août

**Lundi 29 août-Jeudi 1 Septembre
entre 18h30 et 19h30**

Plantations (haies, arbres, arbustes...)

Vérifié le 25 novembre 2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Règles de distance

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

À noter :

si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaliser un bornage de terrain.

Sanction

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale :

à moins que ces plantations, situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.

Vous pouvez lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Règles d'entretien

Plantations mitoyennes

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre) chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir tribunal d'instance.

À savoir :

si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

A NOTER

Pour le respect des propriétés voisines, il ne faudrait pas désherber trop loin chez son voisin.

Légalement, Il y a des limites de propriété qui doivent être respectées.

Cela assurera également une bonne entente avec son voisinage, qui peut s'avérer fort utile durant les vacances! Vos voisins peuvent jeter un œil chez vous afin de vous protéger d'éventuels cambriolages!





Dans le dictionnaire, j'ai trouvé 3 définitions du mot retraite :

- 1) action de se retirer de la vie active.
- 2) marche en arrière d'une armée.
- 3) se tenir loin des préoccupations profanes pour se recueillir, pour vivre dans le calme et la solitude.

De ces 3 propositions, c'est la dernière qui me convient le mieux.

Je ne vais pas battre en retraite mais en revanche, je vais enfin pouvoir pleinement faire comme le Candide de Voltaire : "cultiver mon jardin" et cela au propre comme au figuré.

Merci à toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister au pot de départ organisé par la mairie et à toutes celles qui m'ont envoyé un petit mot. Merci pour tous vos cadeaux.

Ceci, n'est pas un adieu j'espère, juste un au revoir.

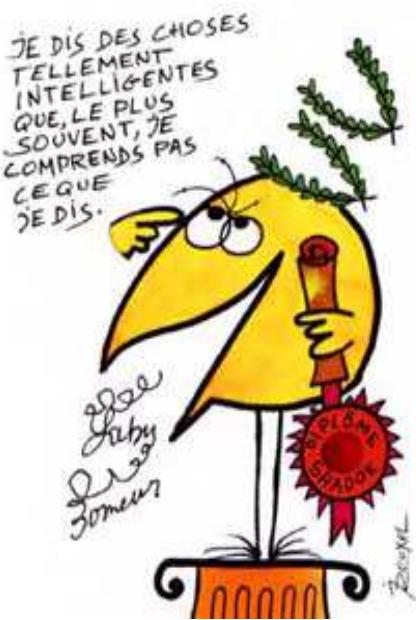
Mary



Enfin diplômée!
Il était temps!



BONNE RETRAITE!!!



A NOTER

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses etc... ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après:

- **Les jours ouvrables et samedis, de 8h à 12h et de 14h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés, de 9h30 à 13h**

Les propriétaires d'animaux, en particuliers de chiens, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal.

Les propriétaires de chiens doivent également par mesure d'hygiène et par respect pour leurs voisins, ramasser les excréments qui se trouvent sur leurs propriétés.







La page jardin de Magali

En juillet et en août nourrissez vos plantes ornementales, comme les géraniums, avec un engrais naturel. Il vous suffit de récupérer les tiges issues des tailles sur ces derniers. Faites macérer les tiges pendant une à deux semaines dans de l'eau, puis arrosez vos géraniums avec cet engrais liquide naturel.

C'est le moment de faire des boutures. Il s'agit de prélever une portion de tige, le plus souvent une extrémité non fleurie, dont on conserve seulement quelques feuilles. Il suffit ensuite de planter ce rameau dans un petit pot en terre cuite avec du terreau ou de la terre de jardin. (Aucuba, hortensia, géraniums...)



En septembre c'est le bon moment pour semer une pelouse.
Vous pouvez planter des plantes vivaces qui fleuriront l'année prochaine.
Multipliez les pivoines par division de la touffe existante, vous pourrez ainsi agrémenter votre jardin de nouvelles plantations à moindre coût !
Taillez les arbustes à floraison estival et les haies avant l'arrivée de l'hiver.



VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLO

Comité de rédaction : -Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Brigitte Bily.

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE - 5, rue de la mairie - 60400 Ville

Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - Email : mairie.ville@wanadoo.fr

LA COMPAGNIE D' ARC

C'est **Dylan Illoul** qui a remporté pour la 3^{ème} fois le titre de Roitelet à la 18^{ème} flèche. La compagnie a donc pour la première fois un « Aiglon ». Le titre de Roi a été décerné à **Jean-Baptiste Bernard** à la 14^{ème} halte et 28^{ème} flèche.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 30 avril, le poste de secrétaire est à pourvoir.

Le 21 mai au prix du Roi Savinien Colinet a fait la meilleure flèche et à celui du Roitelet c'est Jean-Baptiste qui est arrivé en tête.

Le 22 mai la Ronde du Vermandois organisait une rencontre à Ourscamp pour les rois et les roitelets. C'est Dylan qui est devenu Roitelet de la Ronde à la 17^{ème} flèche (cf photo).

Le 1^{er} juin au tir particulier de Chiry Anne-Marie, Jean-Baptiste, Lilas, Nathan, Dylan ont gagné chacun une coupe. Pour leur beau noir respectif Anne-Marie a obtenu le Challenge des adultes et Nathan celui des jeunes.

Le 5 juin la compagnie a défilé à Soissons pour le Bouquet Provincial. Le tir du Bouquet est prévu le 10 septembre à Braine.

Le championnat de la Ronde du Vermandois aura lieu le 3 septembre.



A NOTER

“ Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre une exposition aura lieu le **11 novembre** à la salle polyvalente sur le Général Grégoire et le Général de Villeméjane. Tous deux ont vécu à Ville une partie de leur existence.”



Au moment où la bibliothèque se modernise et offre plus de possibilités (réservation de livres par internet, abonnement à la bibliothèque numérique), les lecteurs se font de plus en plus rares !

Ce n'est pas très motivant pour les bénévoles de faire une permanence sans voir âme qui vive... Heureusement l'équipe de la MDO (Médiathèque Départementale de l'Oise) nous apporte son appui à chaque phase de l'informatisation de la bibliothèque.

En dehors de la fermeture du mois d'août, la bibliothèque reste ouverte :
le lundi de 18h30 à 19H30 et le vendredi de 16h30 à 17h30.

Nous vous attendons !